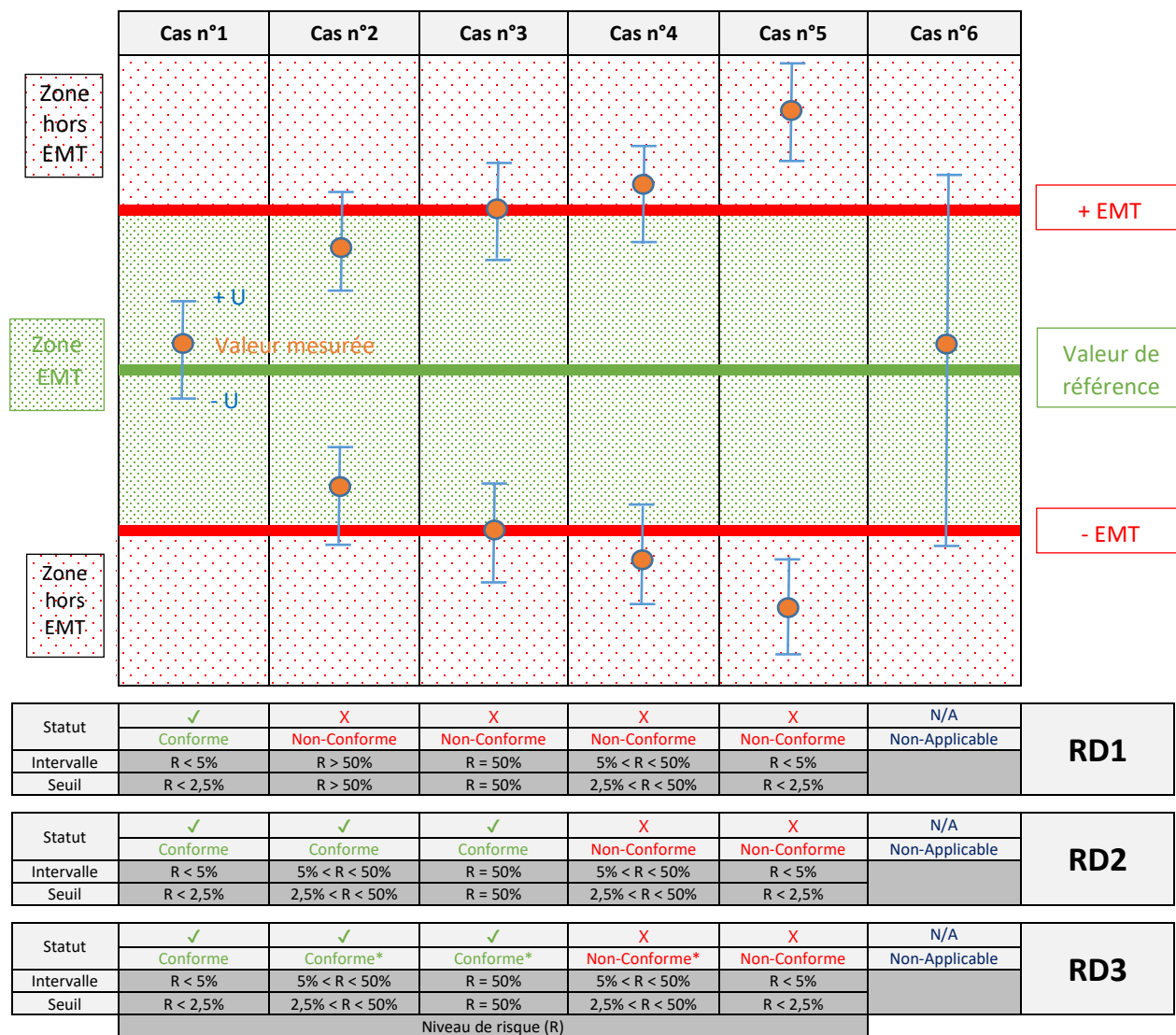


Règle de décision et déclaration de conformité



❖ Règle de décision (RD1)

Dans le cas d'une prestation d'étalonnage / d'essai donnant lieu à une décision de conformité, d'une façon générale et sauf demande particulière du client ou exigence du référentiel contradictoire (règlements, normes, documents techniques), la conformité n'est déclarée que si le résultat de mesure, incluant l'incertitude associée au résultat de mesure, est situé à l'intérieur de la zone de l'erreur maximale tolérée (Cas n°1).

- **CONFORME (C)** : Si la valeur absolue de l'erreur est inférieure ou égale à l'EMT réduite de l'incertitude associée au résultat.
- **NON CONFORME (NC)** : Si la valeur absolue de l'erreur est supérieure à l'EMT réduite de l'incertitude associée au résultat.
- **NON APPLICABLE (N/A)** : Si l'incertitude de mesure est plus grande que l'EMT, le laboratoire ne se prononce pas sur la conformité. (TUR > 1)

❖ Règle de décision (RD2)

L'incertitude de mesure n'est pas prise en compte pour déclarer la conformité. Si le résultat de mesure est situé dans la zone de l'erreur maximale tolérée (Cas n°1, n°2 et n°3), la conformité est déclarée.

- **CONFORME (C)** : Si la valeur absolue de l'erreur est inférieure ou égale à l'EMT, sans tenir compte de l'incertitude de mesure.
- **NON CONFORME (NC)** : Si la valeur absolue de l'erreur est supérieure à l'EMT, sans tenir compte de l'incertitude de mesure.
- **NON APPLICABLE (N/A)** : Si l'incertitude de mesure est plus grande que l'EMT, le laboratoire ne se prononce pas sur la conformité. (TUR > 1)

❖ Règle de décision (RD3)

La conformité est déclarée si le résultat de mesure est situé dans la zone de l'erreur maximale tolérée.

- **CONFORME (C)** : Si la valeur absolue de l'erreur est inférieure ou égale à l'EMT réduite de l'incertitude associée au résultat. (>95% Probabilité d'être dans la zone EMT)
- **CONFORME* (C*)** : Si la valeur absolue de l'erreur est inférieure ou égale à l'EMT, sans tenir compte de l'incertitude de mesure. (>50% à 95% Probabilité d'être dans la zone EMT)
- **NON CONFORME* (NC*)** : Si la valeur absolue de l'erreur est supérieure à l'EMT, sans tenir compte de l'incertitude de mesure. (>50% à 95% Probabilité d'être dans la zone hors EMT)
- **NON CONFORME (NC)** : Si la valeur absolue de l'erreur est supérieure à l'EMT réduite de l'incertitude associée au résultat. (>95% Probabilité d'être dans la zone hors EMT)
- **NON APPLICABLE (N/A)** : Si l'incertitude de mesure est plus grande que l'EMT, le laboratoire ne se prononce pas sur la conformité. (TUR > 1)

Termes et définitions

- **EMT** : Erreur maximale tolérée : limite d'erreur ou valeur extrême de l'erreur de mesure, par rapport à une valeur de référence connue, qui est tolérée par les spécifications ou règlements pour un mesurage, un instrument de mesure ou un système de mesure donné.
- **U** : Incertitude élargie : grandeur définissant un intervalle, autour du résultat d'un mesurage, dont on puisse s'attendre à ce qu'il comprenne une fraction élevée de la distribution des valeurs qui pourraient être attribuées raisonnablement au mesurande.
- **RD** : Règle de décision : règle décrivant comment l'incertitude de mesure est prise en compte lors de la déclaration de la conformité à une exigence spécifiée
- **R** : Niveau de risque : Probabilité pour que le résultat d'un essai ou étalonnage accepté soit en réalité non conforme, ou rejeté soit en réalité conforme
- **TUR** : Tolerance Uncertainty Ratio: Rapport entre l'erreur maximal tolérée et l'incertitude de mesure
- **Valeur mesurée** : Valeur d'une grandeur représentant un résultat de mesure
- **Valeur de référence** : Valeur d'une grandeur servant de base de comparaison
- **Intervalle** : La zone de conformité est définie par l'intervalle entre **+EMT et -EMT**
- **Seuil** : La zone de conformité est définie par un seuil entre **+EMT ou -EMT**